



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 26600

Texte de la question

Mme Martine Carrillon-Couvreur attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur l'inquiétude exprimée par nombre d'associations intervenant dans le domaine social et de la lutte contre l'exclusion. En effet, ces structures sont confrontées, de façon quotidienne, à des contraintes administratives de plus en plus lourdes et souffrent de la multiplication de financements ponctuels, parcellaires et croisés qui mettent en danger leur équilibre budgétaire et la pérennité de leurs actions. De plus, elles s'inquiètent de l'annonce du Gouvernement de diminuer le taux de prise en charge des contrats emploi-solidarité et des contrats emploi consolidés, ce qui, à terme, signifiera la suppression des activités d'insertion et éloignera encore davantage des personnes déjà fragilisées et mises en marge du monde du travail. Par conséquent, elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre en direction de ces associations qui oeuvrent en faveur des publics fragilisés et dont le Président de la République a souligné l'importance dans la société française.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Carrillon-Couvreur](#)

Circonscription : Nièvre (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26600

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2003, page 7922